

Foyers d'Herpès viroses type 1 (HVE1)

Communiqué de presse – 15/03/2021

La cellule de crise* du RESPE s'est réunie pour la troisième fois le 15 mars dans le cadre des foyers d'herpès virose de type 1 (HVE1 – rhinopneumonie) confirmés en Espagne sur trois sites de concours, Valence, Vejer de la Frontera et Oliva, et dans plusieurs départements en France en lien épidémiologique avec les foyers espagnols.

Cette réunion a permis de faire un nouveau bilan de la situation en France et en Espagne et de statuer sur les recommandations et la communication pour les 15 jours à venir.

Bilan de la situation

En Espagne, un premier contingent de chevaux français bloqués à Valence ont pu quitter le site. Les 10 chevaux les plus en forme pour voyager sont arrivés au Parc Equestre Fédéral jeudi dernier, dans le respect du protocole négocié entre la France et l'Espagne. 8 devraient les rejoindre dans les prochains jours. 3 devront rester en Espagne encore quelques temps, car leur état ne permet pas encore d'envisager un transport dans de bonnes conditions sanitaires et de bien-être.

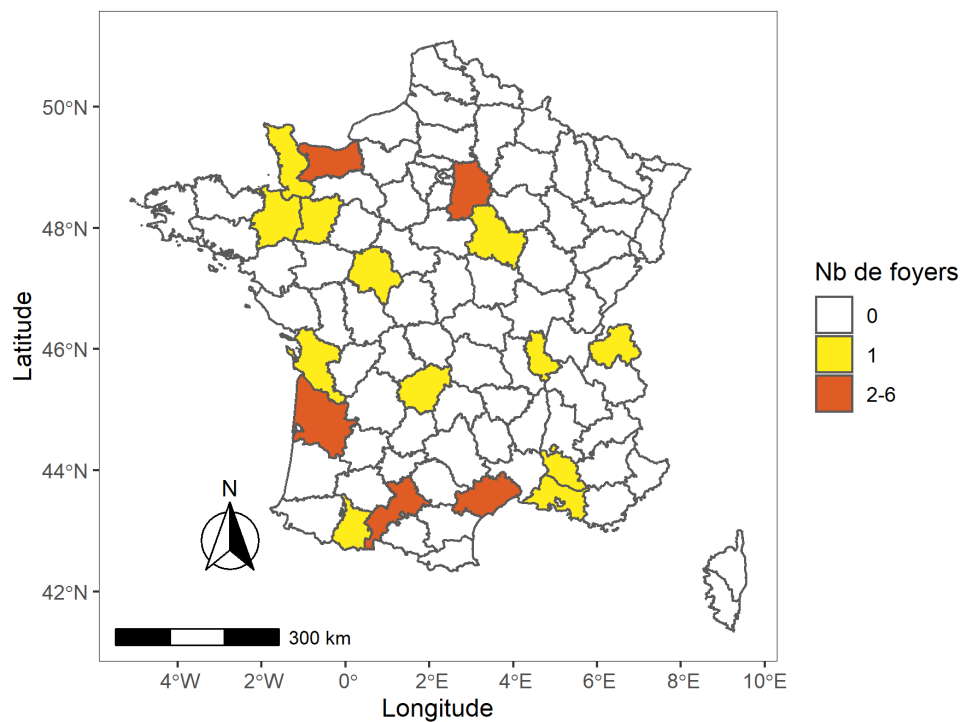
En France, 21 foyers sont confirmés dans des écuries de chevaux rentrant d'Espagne, dans les départements des Bouches du Rhône, Calvados, Charente-Maritime, Corrèze, Gironde, Haute-Garonne, Haute-Savoie, Hérault, Indre et Loire, Manche, Pyrénées Atlantiques, Seine-et-Marne et Yonne. D'autres sont en cours d'investigation dans d'autres départements. Des **chevaux revenant de Vejer** se sont aussi révélés positifs depuis le dernier communiqué. Un cheval a aussi été testé **positif à son retour de Doha** (Qatar).

Tous ces **équidés présentent majoritairement des symptômes respiratoires, ou uniquement de l'hyperthermie**. Quelques uns ont développé des signes neurologiques. La mort d'un cheval présentant des signes neurologiques et ayant été en contact avec des chevaux de retour de Valence est en cours d'investigation. **C'est pour l'heure le seul cas de mortalité suspecte rattachable à cet épisode.**

Les foyers français dont le RESPE a connaissance maintiennent tous des mesures sanitaires strictes. Cependant **l'ensemble des structures accueillant des équidés revenant d'Espagne, doivent considérer ces animaux comme suspects et les isoler pour les tester rapidement en cas d'apparition de symptômes.**

Par ailleurs, avec toujours 5 foyers depuis début 2021, le nombre de cas indigènes d'herpès-virose de type 1 reste stable pour l'instant et comparable aux années précédentes. Pour le foyer d'Ile-et-Vilaine, deux chevaux sont morts mais pour rappel, des différences génétiques sur les souches identifiées confirment l'absence de lien avec le foyer de Valence.

Nombre de foyers HVE1 par département - 2021
RESPE - Bilan au 17/03/2021 (N = 27)



Au-delà de la France, de nouveaux cas d'HVE1 en lien avec les CSI de Valence, mais aussi avec Vejer de la Froncera, Oliva et Doha ont également été confirmés **en Belgique, en Allemagne, en Suisse, en Italie, en Suède, en Espagne, aux Pays Bas et au Qatar.**

La suspension des compétitions sportives prolongée

Dans ce contexte, la FFE et la SHF ont décidé, conjointement ce 15 mars, de prolonger au moins jusqu'au 11 avril, la suspension de l'ensemble des compétitions équestres nationales et internationales, rassemblements d'équidés et stages qu'elles organisent ou placés sous leur égide. La FEI a de son côté, acté le 12 mars, la prolongation de la suspension de toutes les compétitions internationales jusqu'à cette même date.

A ce jour, les nouveaux foyers ne concernant toujours que la filière Sport, les autres activités équestres se poursuivent :

La SFET reporte également tous les concours au calendrier après le 11/04.

Les **courses Trot et Galop** continuent d'être maintenues, cette population d'équidés étant bien distincte de celle des chevaux de Sport et des mesures très strictes ayant été prises pour éviter tout contact avec des chevaux de sport sur le territoire national. Les chevaux de course sont, de plus, tous vaccinés (obligation depuis 2018).

La **saison de monte** se poursuit ; des mesures de précaution sont très largement appliquées, notamment pour les centres de reproduction accueillant des chevaux de sport pour lesquels une suspension de leur accueil jusqu'à début avril est majoritairement appliquée.

Pour un strict respect des mesures de prévention

La cellule de crise maintient que les mesures sanitaires de prévention en annexe (et en lien de ce communiqué) restent d'actualité et doivent s'appliquer à l'ensemble de la filière.

Elle incite notamment au report des foires, ventes, warm'up et autres rassemblements de chevaux et de cavaliers, y compris randonnées et chasses à courre en particulier si des chevaux de sport sont concernés. Tous ces rassemblements doivent être considérés **avec une vigilance extrême**. Si certains d'entre eux doivent cependant être maintenus, la cellule de crise invite les organisateurs et les participants **au respect le plus strict des mesures de prévention et à la mise en place d'un protocole sanitaire des plus rigoureux** ([Fiche - Mesures sanitaires pour les organisateurs de rassemblements](#)).

La cellule de crise invite l'ensemble des intervenants itinérants en contact avec les chevaux, à une **attention particulière sur le respect strict des mesures de prévention spécifiques** ([Fiches mesures spécifiques par acteurs](#)).

La désinfection des locaux, du matériel, des véhicules ne s'entend qu'après un nettoyage scrupuleux, notamment par le retrait des matières organiques avant toute application d'un virucide.

Dépistage et Déclaration

Pour les tests de dépistage, les recommandations de la cellule de crise restent d'actualité, en particulier sur l'utilisation de **tests appropriés à la situation et à l'évolution de la maladie chez un équidé atteint**. L'objectif est de pouvoir repérer tout équidé excréteur, même faiblement, notamment les chevaux asymptomatiques, pour limiter le risque de propagation du virus au sein des effectifs déjà touchés, mais surtout aux autres activités de la filière équine. L'usage de tests sensibles est **en particulier important dans le cadre de contrôle libératoire de chevaux en quarantaine**.

La cellule de crise rappelle aussi l'importance de la déclaration des chevaux malades ou suspects, ainsi que des cas testés positifs. Ces informations permettent d'établir une cartographie des zones à risque et de repérer rapidement tout éventuel échappement pour adapter les mesures sanitaires au plus juste du contrôle de la situation.

Relevé de décisions

En l'état actuel de la situation, la cellule de crise maintient son appel à la vigilance et à la responsabilisation de l'ensemble des acteurs de la filière. Le présent communiqué est à diffuser et relayer aussi largement que possible et demande à tous les partenaires et destinataires de relayer l'information afin de limiter la propagation de la maladie.

En cas de non-respect de ces mesures, le virus pourrait se disséminer à une proportion plus large de la filière et occasionner une paralysie plus étendue des activités équestres.

La cellule de crise a entériné la prolongation de la suspension des manifestations et rassemblements organisés sous l'égide de la FFE et de la SHF.

En dépit de nouveaux cas, la situation semble maîtrisée et la cellule de crise se félicite à ce stade du non-échappement du virus des effectifs touchés. Elle invite néanmoins chacun à ne pas relâcher l'attention afin de maintenir cet état de faits.

La cellule de crise continue de suivre les évolutions de la situation et se réunira le lundi 29 mars, sauf si de nouveaux éléments devaient être portés à sa connaissance .

** La cellule de crise du RESPE*

Déclenchée le 01 mars, elle regroupait l'Association Vétérinaire Équine Française, la Fédération des Acteurs du Développement, des Techniques modernes de reproduction Equine, la Fédération des Eleveurs du Galop, la Fédération Française d'Équitation, la Fédération Nationale du Cheval, France Galop, l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation, LABEO Frank Duncombe, la Société Française des Equidés de Travail, la Société Hippique Française, le Trot, la Direction générale de l'Alimentation et le RESPE.

RESPE - 02 31 57 24 88 - contact@respe.net

ANNEXE

Mesures sanitaires de prévention

Les **rassemblements de chevaux** (courses, concours, ventes, foires, etc.) sont des lieux propices à la circulation des maladies contagieuses quelle que soit la situation épidémiologique en cours. Les risques sont d'autant plus importants lors de la circulation avérée de la maladie (alertes du RESPE sur des chevaux confirmés positifs en laboratoire, chevaux malades, etc.). Des mesures sanitaires de base sont alors à adopter (voir ci-dessous).

Plus un rassemblement regroupe de chevaux, plus le risque est important, d'autant plus si les chevaux viennent de différents horizons avec des statuts sanitaires et vaccinaux différents.

Il est ainsi important de communiquer lorsqu'un foyer se déclare chez soi et surtout de mettre en place des mesures de quarantaine. Cela permet de limiter les risques, mais aussi de sensibiliser l'ensemble des acteurs de la filière sur la bonne gestion du foyer et sur les conséquences possibles de l'épizootie.

L'HVE n'est pas une maladie réglementée, les services de l'état et notamment la DD(CS) PP ou la préfecture ne peuvent pas imposer de mesure de gestion particulière. Il en va donc de la responsabilité de chacun d'évaluer les risques pour son ou ses chevaux.

Pour rappel, selon l'article L228-3 du Code Rural, « Le fait de faire naître ou de contribuer volontairement à répandre une épizootie chez les vertébrés domestiques [...] est puni d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 75 000 €. La tentative est punie comme le délit consommé.

Le fait, par inobservation des règlements, de faire naître ou de contribuer à répandre involontairement une épizootie dans une espèce appartenant à l'un des groupes définis à l'alinéa précédent est puni d'une amende de 15 000 € et d'un emprisonnement de deux ans. »

Mesures de prévention générales :

Sur le terrain, deux catégories de chevaux constituent un risque épidémiologique :

- Les **chevaux des foyers confirmés** : des équidés, vaccinés ou non, **malades**, présentant toux, jetage et fièvre. Ces animaux sont porteurs d'une grande quantité de virus et le diffusent largement par les sécrétions respiratoires (gouttelettes projetées lors de la toux, jetage).

Ils restent excréteurs du virus pendant environ 3 semaines, ils doivent donc rester isolés pendant cette période.

- Les **chevaux vaccinés ayant été en contact avec le virus mais qui ne présentent aucun symptôme** : ils peuvent être **porteurs du virus « au bout du nez »**. Les quantités émises sont réduites et les animaux sont contagieux sur une période plus courte. Cependant, ces animaux cliniquement sains peuvent être un vecteur important de la maladie par contact direct lors d'épizootie telle que celle d'aujourd'hui. Des mesures de précaution doivent également leur être appliquées.

Le matériel de manière générale (soins, travail, alimentation, abreuvement...), les véhicules de transport et le personnel (mains, vêtements,...) peuvent aussi transporter de façon indirecte le virus et contribuer de façon non négligeable à la propagation de la maladie.

Pour les foyers confirmés :

- ✘ Isoler les animaux positifs
- ✘ Arrêter les mouvements de chevaux dans et hors de la structure
- ✘ Suivre la température de ces animaux pendant au moins 1 semaine (période d'incubation)
- ✘ Désinfecter le matériel ou utiliser du matériel à usage unique ; mettre en place des pédiluves devant les zones infectées ; les désinfectants virucides usuels sont actifs contre le virus
- ✘ Désinfecter les locaux et effectuer un vide sanitaire avant toute réintroduction d'animal dans un local « infecté »
- ✘ Désinfecter les vans et camions de transport, avant et après chaque déplacement
- ✘ Limiter le contact des chevaux infectés uniquement au personnel responsable des soins

- ✘ Mettre en place un circuit de soins (débuter les soins par les lots d'animaux sains pour terminer par les chevaux suspects et atteints)
- ✘ Utiliser du matériel différent pour chaque lot d'animaux
- ✘ Réaliser les soins entre les différents lots par des personnels différents ou à défaut en suivant le circuit de soins, changer de tenue entre les différents lots si personnel unique
- ✘ Des prélèvements réguliers peuvent être mis en place pour suivre l'excrétion du virus (et donc la contagiosité) au sein d'un effectif

Ces mesures de prévention doivent continuer d'être appliquées a minima 21 jours après constat du dernier symptôme de rhinopneumonie.

En cas de suspicion, constat de symptômes respiratoires, et/ou de contact possible lors de rassemblement ayant accueilli des équidés en provenance des foyers concernés :

- ✘ Isoler, autant que faire se peut, les chevaux suspects
- ✘ Limiter des mouvements de chevaux dans et hors de la structure
- ✘ Isoler pour quarantaine les chevaux en provenance des sites infectés ou suspects
- ✘ Suivre la température de ces animaux pendant au moins 1 semaine (période d'incubation)
- ✘ Contacter votre vétérinaire pour qu'il examine les chevaux suspects, en particulier ceux présentant de l'hyperthermie, du jetage, des œdèmes des membres et procède à des prélèvements (écouvillon naso-pharyngé) si nécessaire, pour recherche du virus

Mesure de prévention spécifique : la vaccination

La vaccination est un des piliers de la prévention contre les maladies contagieuses. Elle permet de protéger de manière individuelle l'équidé vacciné en réduisant le risque d'infection et/ou en réduisant la sévérité et la durée des signes cliniques. La vaccination permet également de réduire l'excrétion de l'agent pathogène par l'équidé malade, limitant la transmission de la maladie aux autres équidés. C'est aussi une protection collective : plus le nombre d'équidés vaccinés contre une maladie est important, moins il y a de diffusion de l'agent pathogène et, de fait, plus le risque d'épidémie est faible.

En cas de forte circulation de virus ou lors d'épizootie, il peut être recommandé pour des effectifs sains et des animaux en bonne santé, de vacciner ceux qui ne le sont pas et pour ceux déjà vaccinés, de renouveler les rappels si ces derniers datent de plus de 6 mois.

Si la vaccination est fortement recommandée, elle ne se substitue pas aux autres mesures de précaution ; par ailleurs la protection conférée par le vaccin met plusieurs semaines à s'installer, et doit être entretenue par des rappels réguliers.

Pour plus d'informations sur la maladie :

- HVE1 : [Fiche maladie RESPE](#) / [Fiche maladie IFCE](#)
- [Que faire lorsqu'une maladie équine est confirmée dans votre structure ?](#)
- [Fiches de mesures sanitaires spécifiques par acteurs](#)
- [Comment organiser un circuit de soins ?](#)
- [Communiqué FFE/SHF](#)
- [Communiqués FEI du 27/02/21](#)
- [Communiqués FEI du 01/03/21](#)
- [Communiqués FEI du 01/03/21 - Mise à jour](#)
- [Communiqués FEI du 12/03/21](#)